



Abus suite à une perte de clé

Par **drogba72**, le **05/12/2011** à **19:10**

Bonjour,

Voilà le contexte, j'ai loué une voiture en vacances en martinique. Lors de ces vacances, j'ai perdu dans la mer la clé de la voiture. Je vous passe les détails mais le loueur m'a changé le véhicule sans me laisser le choix, contrairement à ce que je pensais me donner le double...

tout va tourner autour de ça...

Je rends la voiture à la fin de mes vacances, demande en même temps des nouvelles de la voiture, ils me disent qu'ils n'en ont pas et qu'il faut patienter.

Je rentre en france, je rappelle plusieurs fois sans avoir plus de résultats.

Un mois après les faits, j'arrive à avoir la responsable de l'agence qui m'annonce qu'ils ne changent pas la clé, mais qu'ils changent le kit barillet + le néman...

Résultat j'en ai pour 1200€, je cherche à m'expliquer et à comprendre pourquoi ils font ça, elle me répond que c'est la procédure et qu'elle ne sait pas si je dis la vérité pour la perte de la clé (elle pense que je l'aurais donné à quelqu'un sur place afin qu'il puisse prendre la voiture plus tard ...).

Si je viens poster mon problème ici c'est parce que je n'ai aucune idée de quoi faire face à ce genre de fait.

J'ai fais quelques recherches sur internet mais je ne trouve aucun cas similaire.

Je pense être face à un abus de la part du loueur de voiture.

Je cherche à savoir quelles actions je peux mettre en place, afin de me libérer face à leur indifférence.

Je vous remercie d'avance pour le temps passé sur mon cas.

Je ne sais plus quoi faire, aidez moi svp

Par **alterego**, le **05/12/2011** à **21:57**

Bonjour

La perte de clés est un risque auquel nous sommes tous exposés un jour ou l'autre.

Il faut savoir qu'en cas de perte des clés et/ou des papiers du véhicule loué, la location continue de courir jusqu'à ce que le locataire produise au loueur une attestation de perte. Aviez-vous déclaré la perte ?

Les frais d'établissement de duplicata des papiers et du double des clés du véhicule sont à la charge du locataire.

Vos étonnements laissent penser qu'avant de louer, et même après, vous n'avez pas pris connaissance du contrat de location ?

"(...) la responsable de l'agence qui m'annonce qu'ils ne changent pas la clé, mais qu'ils changent le kit barrilet + le néman... Résultat j'en ai pour 1200€".

Peu importe la somme, je n'en connais pas le coût, ce qui est certain c'est que ne pas changer le barillet et le naiman c'est s'exposer à un vol sans effraction du véhicule. En l'absence d'effraction la garantie vol n'est pas acquise. Préféreriez-vous avoir à payer le prix du véhicule s'il était volé ?

Pourquoi ne pas avoir activé votre assurance responsabilité civile ou votre assurance protection juridique ?

Cordialement

Par **drogba72**, le **05/12/2011** à **22:55**

Bonsoir,

merci pour votre réponse, pour répondre à votre conclusion j'en ai informé ma responsabilité civile et ils m'ont répondu que vu que le bien n'est pas à moi la RC ne peut rien faire... Que faire?